



Harcèlement chez TV8 Moselle-Est : la répression contre un élu CGT continue



Montreuil et Forbach, le 23 juin 2025

En mars 2024, la direction de la chaîne de télévision associative TV8 Moselle-Est a été condamnée en appel pour « manquement de l'employeur à son obligation de neutralité lors d'élections professionnelles », ainsi que pour des faits de harcèlement moral et de discrimination syndicale à l'encontre **d'un de ses journalistes et élu CGT**, Grégory Sebbag.

Malgré la condamnation, le directeur de TV8 a été maintenu à son poste par la présidence de l'association, contraignant Grégory Sebbag à continuer de travailler sous la pression constante d'un supérieur qu'il avait attaqué en justice... Qui pouvait croire, dans ces conditions, que la suite pourrait bien se passer ?

Le directeur a d'abord envoyé un mail à l'ensemble des salariés, minimisant la condamnation et laissant entendre que le harcèlement n'en était pas un. Ce déni de la condamnation par l'employeur a constitué la première étape dans l'instauration d'un **climat délétère et de conditions de travail déplorables qui ont directement impacté la santé** du journaliste et élu CGT. Le paroxysme a été atteint avec une mise à pied prononcée à son encontre. Surveillé par des caméras sur son lieu de travail, il a été sommé de rendre des comptes sur le temps passé sur chacun de ses reportages, au cours d'une réunion, seul face à la présidente et... au directeur de TV8 !

Actuellement en arrêt maladie, Grégory Sebbag n'a perçu son salaire du mois de mai que mi-juin. Ce blocage injustifié des droits les plus élémentaires semble confirmer la volonté de l'employeur de poursuivre les pressions à son encontre.

Pour le SNJ-CGT, comme pour l'Union locale CGT de Forbach qui le soutient depuis des années, ces faits sont inacceptables. Comme tout employeur, **TV8 a la responsabilité d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés et de favoriser le dialogue social**. La discrimination syndicale et le harcèlement moral avérés, exercés par le directeur de TV8 à l'encontre de Grégory Sebbag, auraient dû être sanctionnés par l'association. Au lieu de cela, elle impose à ce journaliste des conditions incompatibles avec l'exercice serein de son métier, son rôle d'élu du personnel, et lui applique une sanction abusive !

Grégory Sebbag, le SNJ-CGT et l'UL de Forbach contestent formellement cette mise à pied, **exigent sa levée immédiate, ainsi que l'arrêt de toute pratique nuisant à la santé de ce confrère et camarade**. Un média qui ambitionne d'informer son public ne peut brimer en interne la liberté d'expression.

Un rassemblement de soutien devant les locaux de TV8, à Forbach, est organisé le 3 juillet à 9 h.

Venez nombreux défendre la liberté syndicale et les droits des journalistes !